

12.04.2019 - 11:22 Uhr

Media Service: La «Südostschweiz» n'a pas boycotté Linard Bardill (Prise de position 5/2019)

Bern (ots) -

Parties: Bardill c. «Südostschweiz», «Bündner Tagblatt», «Radio Südostschweiz» und Somedia

Thèmes: Liberté d'information / Pluralisme des opinions / Courrier des lecteurs

Plainte rejetée

Résumé

Le chansonnier Linard Bardill a adressé une plainte au Conseil suisse de la presse après les élections au gouvernement grison de juin 2018. Il reproche au groupe Somedia, et plus particulièrement à la «Südostschweiz», de n'avoir publié pratiquement que des lettres de lecteur négatives à son sujet et d'avoir largement passé sa candidature sous silence. De plus, le sérieux de sa candidature et ses compétences pour le poste de Conseiller d'Etat auraient été mis en doute. Linard Bardill parle de journalisme partisan et dénigrant.

Le Conseil de la presse ne comprend aucun des reproches émis par Linard Bardill. La «Südostschweiz» a publié presque tous les jours un article parlant de lui dès son entrée en campagne. Selon lui, il n'est de toute évidence pas correct non plus d'affirmer que la «Südostschweiz» n'a publié pratiquement que des lettres de lecteur négatives sur Linard Bardill.

La «Südostschweiz» occupe une position dominante dans les Grisons. Les médias dans cette position sont tenus par le code de déontologie des journalistes de permettre au pluralisme des opinions de s'exprimer. Cela vaut tout particulièrement lors de campagnes de votation et d'élection. Mais ces mêmes médias ne sont pas obligés de rendre compte des événements de manière équilibrée ni d'offrir la même place à l'opinion de tous les candidats, comme le demande Linard Bardill. Les médias occupant une position monopolistique ont le droit d'avoir des préférences pour autant qu'ils restent justes.

Le Conseil de la presse a rejeté la plainte de Linard Bardill sur tous ses points.

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Ursina Wey
Geschäftsführerin/Directrice
Rechtsanwältin
Münzgraben 6
3011 Bern
+41 (0)33 823 12 62
info@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100826990> abgerufen werden.